Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 035-213502586-20260910-2026_69_1009-DE

delib 2026_69_10092026

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Saint Malo
Canton de Combourg
COMMUNE DE SAINT BRIEUC DES IFFS – 35630

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
du Jeudi 10 Septembre 2026 à 20h00

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 11
Nombre d'absents excusés : 0
Nombre d'absents non excusés : 0

Date de la convocation : 03/09/2026
Date de la publication : 09/09/2026
Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le : 15/09/2026

PRÉSENTS : M. MILLET Serge – M. LE LIÈVRE DE LA MORINIÈRE Bernard – Mme LE MER Anne – M. FROGER René – Mme LOUAPRE Michèle – M. KEROMEST Tugdual – Mme MORVAN Christine – Mme DEMARQUAY Marie-Thérèse – M. FONTAINE Antoine – Mme BRAULT Virginie – Mme LALONNIER Marjorie
ABSENTS EXCUSÉS :
ABSENTS NON EXCUSÉS :
SECRETAIRE : Mme LE MER Anne

11. SUBVENTION 2026 À L'AFEL DE LA CHAPELLE CHAUSSÉE

Madame la 2ème Adjointe rappelle que la demande de subvention 2026 de l'AFEL était de **3 800 €**. Il avait été convenu par délibération n°2026_03032026_13 du 3 mars 2026 d'attribuer 2 795 € dans un premier temps pour ne pas pénaliser l'association mais que le solde ne serait versé que sur présentation des éléments comptables, des statistiques de fréquentation 2025 et après débat de la nouvelle assemblée délibérante.

Le débat est ouvert :
-Anne LE MER fait un rappel de ce que fait l'AFEL (accueil de loisirs, périscolaires, paniers solidaires, ateliers enfants mais aussi adultes et seniors).
Un travail est en cours sur la prochaine convention, elle explique avoir demandé de bien faire une distinction entre la partie sociale-culturelle et l'accueil de loisirs dans cette nouvelle convention.
Il faut rappeler que l'AFEL est un centre social.
-Marie-Thérèse DEMARQUAY indique que l'AFEL et Familles Rurales sont vraiment deux entités très différentes, assez incomparables.
-Anne LE MER rapporte qu'il y a une nouvelle directrice, un nouveau contrat avec la CAF, que la situation financière est toujours très compliquée (l'excédent en 2025 s'explique uniquement par l'absence de directeur-trice pendant une longue période). Les années à venir vont encore être assez compliquées.
-Marie-Thérèse DEMARQUAY demande si la démarche de réellement structurer l'AFEL est en cours.
-Anne LE MER rappelle que pendant plusieurs années, le conseil municipal a validé les demandes de subventions sans avoir aucun chiffre ni aucun rapport d'activités, pour l'année 2025 nous avons reçu des chiffres et des renseignements complémentaires qui avaient été demandés. Il y a une reprise en main bien visible, mais cela porte sur peu de personnes. Ce que l'AFEL nous apporte est important (activités sociales sur le territoire, 5 ou 6 familles sont adhérentes mais il est possible d'aller aux activités sans être inscrit donc ce n'est pas forcément représentatif).

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 035-213502586-20260910-2026_69_1009-DE

-Virginie BRAULT remarque qu'il y a peu de familles concernées.
-Marie-Thérèse DEMARQUAY informe que l'association Au Bois des Ludes est aussi un centre social avec le même type d'activités. L'ensemble des élus indique ne pas être au courant.
-Anne LE MER a fait un comparatif en journées et en heures entre l'AFEL et Familles Rurales.
-Serge MILLET ajoute qu'avant la période Covid, les animateurs venaient s'occuper du Conseil Municipal des Jeunes et proposaient une activité senior une fois par mois. Il y a maintenant moins de service, c'est à noter. Il ajoute qu'il ne faut pas rompre les liens avec l'AFEL car la structure est importante, locale, il faut l'encourager mais à un niveau adapté. Il n'est pas favorable pour donner la totalité du solde (1 005 €) au vu des activités et du nombre d'enfants et familles concernées. Pourquoi ne pas verser 205 € afin de valider une subvention totale de 3 000 € ?
-Bernard LE LIÈVRE DE LA MORINIÈRE et Marie-Thérèse DEMARQUAY sont d'accord avec Serge MILLET.
-Virginie BRAULT indique que changer le mode de subvention va peut-être avoir un impact et poser des problèmes aux familles qui sont adhérentes, qui participent à des activités gratuites ou peu chères. Les familles fréquentant l'AFEL n'iront pas forcément à Familles Rurales. Elle n'est pas favorable pour verser la totalité mais souhaiterait que la commune aide un peu plus, plutôt pour ajouter 500 €.
-Tugdual KEROMEST explique à l'inverse que faire une modification pour Familles Rurales peut aussi poser des problèmes aux familles qui y sont habituées. Pour les familles plus proches de Tinténiac, il serait plus compliqué d'aller sur le secteur de La Chapelle Chaussée. Il explique aux élus être désormais co-trésorier de l'association Familles Rurales, et tout en restant neutre peut apporter quelques précisions. Selon lui, ne plus subventionner l'AFEL est inconcevable, plus il y aura d'offres et mieux ce sera pour les familles. Cependant il faut rester « mathématique » et se fier au nombre de personnes profitant du service pour déterminer la hauteur des subventions. Marie-Thérèse DEMARQUAY est totalement d'accord. Il est d'accord pour aller jusqu'à 3 000 € de subvention cette année.
-Antoine FONTAINE est un peu frustré de ne pas avoir des chiffres exacts, tout est très flou et il est donc difficile de donner un avis.
-Christine MORVAN est d'accord, c'est flou et on ne peut pas financer en augmentant chaque année, elle est d'accord pour le total de 3 000 €.
-Anne LE MER : la collégiale a un esprit participatif, retrouvé dans la manière de gérer, maintenant la nouvelle direction et la nouvelle collégiale sont plus structurées (renouvellement CAF, conventions avec les communes, etc.).
-Michèle LOUAPRE est plutôt de l'avis de Virginie BRAULT, pour donner un peu plus, 500 € supplémentaire lui semble convenir.

Mise au vote :

- Attribution d'un complément de subvention :

10 voix pour
1 abstention ***(Antoine FONTAINE)***

- Montant attribué :

205 € : 6 voix ***(Serge MILLET, Bernard LE LIÈVRE DE LA MORINIÈRE, Anne LE MER, Marie-Thérèse DEMARQUAY, Tugdual KEROMEST, Christine MORVAN)***
500 € : 4 voix ***(Marjorie LALONNIER, René FROGER, Michèle LOUAPRE, Virginie BRAULT)***
1 abstention ***(Antoine FONTAINE)***

Après en avoir délibéré et à la majorité, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'attribuer à l'AFEL de La Chapelle Chaussée en 2026 un complément de subvention de 205 €, soit un total de subvention de 3 000 €.

Le Maire,
Serge MILLET

MAIRIE DE SAINT-BRIEUC-des-IFFS 35 Ille-et-Vilaine

La secrétaire de séance,
Anne LE MER